



COMITE SPORTIF BOULISTE 71

Boulodrome des Trappistines - 31 rue Pillet - 71000 MACON
Tél : 03.85.22.08.14 – Portable : 06 08 69 01 13
e-mail : secretariat@csb71.com site internet : www.csb71.com

Cahier des charges des compétitions officielles CSB 71 "Championnat Fédéral simple"

L'organisation des compétitions officielles est confiée aux AS/ESB via les SECTEURS.
Les SECTEURS peuvent organiser des compétitions officielles ou en collaboration avec une AS.
L'AS fait la demande à son Président de secteur qui informera le CSB.
Le Président de secteur formule la demande de l'AS ou du secteur au CSB par écrit.
Ces demandes doivent être formulées avant le Congrès pour la prochaine saison afin d'en informer l'assemblée.

La partie administrative :

1. Engagements, indemnités, tirage assuré par le CSB
2. Le CSB assure la responsabilité du secrétariat
3. La société organisatrice s'engage à fournir un assesseur au responsable du secrétariat
4. Prise en charge des frais de secrétariat (repas) et d'arbitrage pour la compétition par la société organisatrice

La partie technique et matériel est confié aux AS ou secteurs qui acceptent les conditions suivantes :

1. Disposer d'un nombre de jeux suffisants (32 jeux environ), en bon état, situés dans un même cadre (hors clos) avec quelques jeux éclairés
2. Disposer d'un abri pour le secrétariat équipé d'une sono en état de marche

Proposé par le Comité Directeur
Adopté par l'ensemble du Bureau
Le 4 mars 2005

Réactualisé le 26 janvier 2011



Coupon à renvoyer au CSB 71 – Boulodrome des Trappistines – 31 rue Pillet – 71000 MACON, DEUX MOIS AVANT LA COMPETITION

Je soussigné, Président de : l'AS....., L'ESB.....
SECTEUR N°....., déclare avoir pris connaissance du cahier des charges pour organiser le
championnat fédéral SIMPLE
Le : et en accepte les conditions.
Nom de l'assesseur :

Le Président